

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers absents : 3 Pouvoirs : 1

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, DESCHAMP Ludivine.

Absents excusés : MAZURIE Joël, GAILLARD Catherine (pouvoir), PIGIER Sébastien.

Date de Convocation : 3 Mai 2021

Date de Publication :

2021

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Sandrine

COMPTES RENDUS DU 8 AVRIL 2021

Il a été envoyé avec les convocations.

Concernant le vote du compte administratif, supprimer l'abstention du maire car il ne vote pas.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

1° - MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet avait été créé.

L'appel à candidature d'agents titulaires pour le remplacement de M. CHAMBARETAUD a été infructueux.

Nous avons maintenant la possibilité de faire appel à un agent contractuel. Deux jeunes candidats se sont présentés, l'un des deux est exclusivement chauffeur (Pelle, poids lourds, tracteur), l'autre plus polyvalent, connaît la maçonnerie, l'électricité... il pourrait être complémentaire avec Thomas ; il a travaillé à la SOGEC.

Il est proposé de l'embaucher en CDD avec une période d'essai.

Il convient donc de modifier le poste afin de pouvoir le recruter en tant qu'agent non titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la modification du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

2° - F.D.A.E.C.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière.

Une enveloppe globale est votée par le département à chaque budget primitif.

La répartition de chaque enveloppe arrêtée par les Conseillers Départementaux a été fixée à 15 131 € pour notre commune.

La subvention ne doit pas représenter plus de 80 % du montant H.T des investissements.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

De réaliser en 2021 les opérations d'investissement suivantes :

Objet	Montant H. T	Montant TTC
Remplacement menuiseries	6 716.14 €	8 059.37 €
Achat Photocopieur école	4 789.00 €	5 746.80 €
Travaux de voirie	15 430.00 €	18 516.00 €
TOTAL	26 935.14 €	32 322.17 €

De Solliciter l'aide du Département au titre du FDAEC

Plan de financement :

F.D.A.E.C : 15131€

Autofinancement nécessaire : 17 191.17 €

Il est évoqué la possibilité de remplacer les menuiseries de la classe de Mme DELANGE. Un chiffrage sera demandé.

3° - AVANCEMENT DU PROJET LOTISSEMENT

Monsieur le maire présente l'avancement du projet.

Dans le cadre de cet avancement, le cabinet THALES, lors de sa présentation au conseil, avait proposé deux aménagements différents pour l'esplanade.

Une première proposition avec des espaces communicants ainsi que des éléments ponctués et une seconde proposition avec un aménagement plus structuré (jardinières e différents niveaux)

Présentation des plans.

Le Conseil municipal opte pour la première proposition, avec des espaces communicants.

✚ Par ailleurs, il faut réfléchir au nom qui va être donné au Lotissement.

Est-il nécessaire de donner un nom, ne peut-on pas donner le nom du cadastre ?

La décision sera prise ultérieurement.

✚ Concernant les lots commerciaux, Mme DURET Emilie, serait intéressée pour installer une boutique de médecine douce.

✚ Nous avons de nouvelles demandes pour acquérir des terrains.

✚ Le point est fait sur la nécessité de la bande de 10 mètres, il faudra 200 m² de plus pour éviter de couper les platanes. Le conseil est d'accord pour l'acquisition de 200 M² supplémentaires.

4° - PRÊT

Suite aux propositions de la caisse d'épargne, présentées lors de la dernière réunion du conseil municipal, il faut maintenant acter la souscription de ces prêts pour financer notamment les frais de géomètre.

Cyril Lagrave a contacté La Caisse d'épargne et fait remarquer que plus le montant emprunté est bas, plus le taux d'intérêts est élevé. La banque conseille un autofinancement.

Concernant l'acquisition du terrain à Mme POULIN, nous attendons le montant exact ainsi que la date de débocage des fonds qui est conditionnée à la signature du sous-seing.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à souscrire ces emprunts et à signer le sous-seing avec Mme POULIN.

5° - BUREAU DE VOTE ELECTIONS

SCRUTIN DU 20 JUIN

ELECTIONS DEPARTEMENTALES		ELECTIONS REGIONALES	
Président : M. QUET J.P			
Président suppléant : Mme DURET Francette			
Secrétaire : Mme PARET Catherine			
Assesseurs		Assesseurs	
8 h – 13 h	13 h – 18 h	8 h – 13	13 h – 18 h
Mme BERTEAU Brigitte	Mme DELCOURT Sophie	M LAGRAVE Cyril	Mme DESCHAMP Ludivine
Mme GAILLARD Catherine	Mme LEBRUN Nadine	M MAZURIE Joël	Mme FERNANDEZ Sandrine

SCRUTIN DU 27 JUIN

ELECTIONS DEPARTEMENTALES		ELECTIONS REGIONALES	
Président : M. QUET J.P			
Président suppléant :			
Secrétaire : Mme PARET Catherine			
Assesseurs		Assesseurs	
8 h – 13 h	13 h – 18 h	8 h – 13	13 h – 18 h
M JOURDAN Jean-Charles	M DUPAS Joël	Mme BERTEAU Brigitte	M PIGIER Sébastien
Mme GAILLARD Catherine	Mme DELCOURT Sophie	M CHAGNEAU Yves	Mme FERNANDEZ Sandrine

13 – QUESTIONS DIVERSES

- ✎ Biens sans Maîtres : par arrêté préfectoral en date du 2 avril 2021, la liste des biens dits « sans maîtres » a été notifié à la commune.

La commune dispose d'un délai de 6 mois pour accepter ou non l'incorporation de ces biens dans le domaine communal.

Si la commune accepte l'intégration, elle aura à sa charge les impôts fonciers, et devra procéder à la publicité au service de Publicité foncière. Cette formalité est accomplie par un notaire.

Si la commune refuse l'intégration, les propriétés sont attribuées à l'Etat.

Le conseil Municipal refuse l'intégration des parcelles dans la domaine communal.

Délibérations prises en cours de séance :

2021/16 – Modification de Poste

2021/17 – F.D.A.E.C.

2021/18 – Emprunt achat terrain

2021/19 – Emprunt Géomètre

Le Maire
QUET J.P.,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

DUPAS J,

BERTEAU B,

GASSION S,

LAGRAVE C,

DESCHAMP L,

Téléphone 05 57 24 32 33
Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	3 Mai 2021
En exercice	15	Date de la séance	10 Mai 2021
Présents	12	Heure de la séance	20 h 15
Votants	12	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X		
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale		X	X	X	
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal		X	X		

